

## **N'ayons pas peur que le féminin l'emporte !**

Nos métiers sont féminisés à 66 %. Si le SNES tend vers la parité dans ses instances, il doit aller plus loin et porter plus haut et plus fort encore des revendications syndicales d'égalité femmes-hommes représentatives des adhérentes du SNES et de nos collègues femmes.

Les violences conjugales ont explosé depuis le 1er confinement. Le sexisme, les outrages, les injures et les violences sexuelles se produisent au travail de la part de la hiérarchie, des collègues, des usagers, ou autres personnels. Les personnels précaires comme les AESH et AED, comptent majoritairement des femmes dans leur rang, des femmes qui cumulent au moins deux facteurs de discrimination.

Le SNES œuvrait, avec succès, contre les inégalités femmes-hommes au sein des CAP, notamment sur le terrain des opérations de carrière. Maintenant que le gouvernement a presque totalement confisqué ces armes, notre action syndicale doit trouver d'autres moyens de porter ces revendications.

C'est un facteur de syndicalisation de notre métier féminisé et c'est un levier syndical puissant qui permettrait d'améliorer les conditions de travail des enseignantes, CPE, Psy-EN, AESH et AED. Cela peut passer par la remise en place d'un secteur femmes ès qualité, qui porte ces valeurs syndicales d'égalité femmes-hommes au travail et de lutte contre le sexisme et les violences sexuelles, avec une permanence dédiée. Cela peut passer par une organisation des tours de parole lors des réunions qui veille à permettre aux femmes de s'exprimer autant que les hommes. La non prise en compte de la double (voire de la triple) journée des femmes est un autre frein à l'implication des militantes.

Enfin, pour visibiliser la majorité féminine, il convient d'appliquer une syntaxe et du vocabulaire qui les montrent, afin de les revaloriser. Le ministre JM Blanquer est vent debout contre l'écriture inclusive tout comme le député Jolivet, LREM, soutenu par 66 autres, issu-es de la majorité et de la droite, qui a déposé à l'Assemblée une proposition de loi visant à l'interdire dans les documents administratifs. L'écriture inclusive n'est pas une nouveauté : c'est la réponse au mouvement de masculinisation de la langue opéré depuis plusieurs siècles. Elle n'est pas plus difficile à lire : c'est une question d'habitude et une fois qu'on y est habitué-e, c'est la langue masculinisée qui choque. Et le masculin n'est ni générique ni neutre : cela est faux, historiquement comme grammaticalement. L'écriture inclusive, c'est en revanche une façon de faire coexister féminin et masculin au creux du langage, un pas que le SNES doit oser franchir !

Cela implique de former des militantes et militants à toutes ces questions. En tant qu'enseignantes et enseignants nous validons l'éducation à l'égalité filles-garçons comme facteur de démocratisation scolaire et d'émancipation, pensons que l'égalité femmes-hommes dans le SNES est un facteur de renforcement et de renouvellement de notre syndicat.

Sophie Le Mô, Ecole Emancipée, Poitiers.